Envoyé en préfecture le 15/12/2025
Reçu en préfecture le 15/12/2025
Publié le
ID : 056-215602442-20251125-DELIB_NOV25_04-DE

COMMUNE DE SERENT

MORBIHAN

Tél. : 02 97 75 93 57

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-cinq le 25 novembre, le Conseil Municipal de la Commune de Sérent dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie sous la présidence de madame Rozenn Guégan.
Date de la Convocation : le 20 novembre 2025

PRESENTS : GUEGAN Rozenn, OLIVIER Céline, MARY Thierry, LE BRETON Emeline, BEUNEL Yoann, DAVID Jean-Eudes, GUILLOT Marie-Emmanuelle, MONNIER Gaël, D. Guillochon, SABLE Virginie, OBLIN Lionel, GUYOT Martial, RENAUD Olivier, GUYOT Tony, PROUST Sandrine, LE ROCH Cindy

ABSENTS DONNANT POUVOIR :
J. Fablet donnant pouvoir à R. Guégan
A. Evraert donnant pouvoir à T. Guyot
L. Le Guen donnant pouvoir à C. Olivier
ABSENTS: A. Moisan, F. Blanchard, C. Marquenie, D. Maugan

Membres en exercice : 23
Membres présents : 16
Membres absents : 7
Procurations : 3
Votants : 19

M. Tony Guyot a été élu secrétaire de séance

CONVENTION POUR LA MISSION D'ASSISTANCE A MAITRISE D'OUVRAGE POUR LE DEVELOPPEMENT D'UN PROJET PHOTOVOLTAÏQUE EN AUTOCONSOMMATION COLLECTIVE

Madame le maire explique que ce projet porte sur la réalisation de centrales photovoltaïques d'environ 430 KWc en autoconsommation collective. Cela concerne le toit de l'EHPAD mais aussi la réalisation d'ombrières sur le parking communal attenant. Cette convention serait tripartite puisqu'elle associerait la Commune, le CCAS et 56énergies (Société d'Economie Mixte). L'assistance à maîtrise d'ouvrage aurait pour mission de :

- Réaliser les études de faisabilité technique et économique
- La phase d'assistance à la consultation
- La phase d'accompagnement pendant le déroulement des travaux
- La phase d'élaboration des démarches administratives et de communication

Le coût de cette mission s'élève à 12 000 € HT.

Sur proposition de Madame le Maire,
Après en avoir délibéré,
Après vote à l'unanimité
Le Conseil Municipal **décide :**

- **D'autoriser Madame le Maire à signer la convention d'assistance à maîtrise d'ouvrage avec le CCAS et 56énergies pour le développement d'un projet photovoltaïque en autoconsommation collective.**

Fait et délibéré en Mairie, les jour mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour extrait certifié conforme
En Mairie le 26 novembre 2025

Certifié exécutoire par le Maire
Compte tenu de la transmission en Préfecture le
et de la publication le

